

AVIS A LA POPULATION

REUNION D'INFORMATION PREALABLE DU PUBLIC

La srl Esplanade de la Paix One et la srl Esplanade de la Paix Two informent la population qu'elles envisagent d'introduire auprès du collège communal de Herstal une demande de permis unique ayant pour objet la construction et l'exploitation d'un immeuble mixte à 4040 HERSTAL, Esplanade de la Paix, sur les parcelles cadastrées Herstal, 3ème Division, Section E, nos 85R2, 85E2, 87M2.

Le programme du projet est le suivant :

- environ 193 logements dont 20 logements en gestion d'Agence Immobilière Sociale (A.I.S.) ;
- des fonctions complémentaires au rez-de-chaussée (environ 1.400 M² dont max. 399 M² de commerces) ;
- une crèche avec jardin ;
- un centre médical ;
- un niveau de parking en sous-sol (environ 240 emplacements et les locaux techniques) ;
- l'aménagement paysager des abords dont la création d'emplacements de stationnements en surface et d'espaces publics.

L'immeuble sera composé de deux ensembles :

- un socle formé par le rez-de-chaussée et 4 niveaux au-dessus du rez-de-chaussée ;
- une tour composée de 23 niveaux, qui repose sur le socle précité.

Ce projet, relevant de la catégorie B des projets visés par le Code de l'Environnement et soumis à étude d'incidences sur l'environnement, doit faire l'objet d'une réunion d'information préalable de la population. Les dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement sont applicables.

Les communes de Herstal, Beyne-Heusay, Blégny et Liège ont été désignées comme étant susceptibles d'être affectées par le projet.

Dans ce contexte, la sprl Esplanade de la Paix One et la sprl Esplanade de la Paix Two invitent toute personne intéressée à participer à la réunion d'information préalable qui aura lieu :

Mardi 21 septembre 2021 à 19h00
à la Salle La Fabrik
Rue Pierre Joseph Antoine, n° 79/E à 4040 Herstal

En raison des mesures sanitaires et des contingences dans le cadre du COVID-19, l'inscription préalable est souhaitée, par courriel à l'adresse nathalie@afppromanagement.be.

Le port du masque sera obligatoire.

Cette réunion d'information du public a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences sur l'environnement ;
4. de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement.

Toute personne peut, dans les 15 jours qui suivent la réunion, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement, en les adressant par écrit :

- soit au Collège communal de **Herstal** :
Place Jean Jaurès, 45 à 4040 HERSTAL – courriel : philippe.dosogne@herstal.be

- soit au Collège communal **Beyne-Heusay** :
Avenue de la Gare 68 à 4610 BEYNE-HEUSAY – courriel : environnement@beyne-heusay.be
- soit au Collège communal de **Blégny** :
Rue Troisfontaines 11 à 4670 BLEGNY – courriel : urbanisme@blegny.be
- soit au Collège communal de **Liège** :
Rue des Guillemins, 26 à 4000 LIEGE – courriel : enquete.environnement@liege.be

en y indiquant ses noms et adresse, avec une copie au demandeur : à l'attention de Monsieur Marc Ferrari, SRL Esplanade de la Paix One, rue d'Abhooz, 31 à 4040 Herstal – courriel : info@vivre-vertical.immo

Des informations complémentaires peuvent exclusivement être obtenues auprès du demandeur à l'adresse suivante :

A l'attention de Monsieur Marc Ferrari
Objet : RIP Vivre Vertical
Courriel : info@vivre-vertical.immo
Adresse postale : SRL Esplanade de la Paix One, rue d'Abhooz, 31 à 4040 Herstal

Le demandeur se réserve le droit d'adapter les dispositions pratiques en fonction de l'évolution sanitaire Covid-19 suivant les recommandations/impositions du Conseil National de Sécurité/Police locale.